

Conditions Générales Garantie J+1

1 Etendue de la prestation et validité :

1.1 La garantie J+1 Zyxel est valable pour les 5 années suivant la date d'achat du produit portant le numéro de série enregistré sur le contrat. La garantie J+1 ne peut pas être résiliée pendant la durée du contrat. Par conséquent, un remboursement total ou partiel du prix de vente n'est pas possible. Cette garantie n'est ni cessible, ni transmissible.

1.2 La garantie est limitée aux défauts du matériel, sont donc exclus les dysfonctionnements qui ont été causés par des erreurs de manipulations ou un cas de force majeure (foudre, inondation ...).

1.3 La prestation entre en vigueur au moment de la validation par le client sur notre site Internet de son contrat de Garantie J+1 avec le numéro de contrat et le numéro de série du produit garanti.

1.4 La prestation n'est fournie qu'en France métropolitaine, à l'exception de la Corse.

2 Notification de panne :

2.1 En cas d'incident, le support technique de la Société Zyxel France doit obligatoirement réaliser un diagnostic. Lors de l'appel, il faudra vous munir de ce présent contrat de Garantie J+1.

2.2 Si une panne est détectée et que le problème ne peut être résolu au téléphone, un produit d'échange sera envoyé au client par transporteur express, le jour même si la panne est validée avant 15 heures (frais de port à la charge de la Société Zyxel France).

2.3 Le client dispose d'un délai d'une semaine pour retourner à la Société Zyxel France le produit défectueux (frais de port à sa charge).

2.4 En cas de non-retour du produit défectueux dans le délai décrit au point 2.3, la Société Zyxel France se réserve le droit de facturer le produit au tarif en vigueur du produit de remplacement.

2.5 Pour tout produit retourné, ne présentant aucune panne ou présentant une panne non prise en charge dans le cadre de la Garantie constructeur, des frais de réparation et d'expédition express vous seront facturés.

3 Responsabilité :

3.1 La Société Zyxel France ne peut être tenue responsable des retards, dégâts, ou manquements à une obligation, du fait du transporteur. La Société Zyxel France s'engage à sélectionner le transporteur sur des critères de ponctualité, qualité et fiabilité.

4 Généralités :

4.1 La Société Zyxel France se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales du service Garantie J+1. Le client en sera informé par écrit. Ces dernières seront considérées comme approuvées si le client ne les conteste pas par courrier recommandé dans les 30 jours.

4.2 Les conditions générales du contrat Garantie J+1 sont soumises au régime du droit français. En cas de litige, le Tribunal de Lyon sera le seul compétent.

Zyxel France

1 rue des Vergers – Bât 1 – 69760 Limonest – FRANCE

Tél. +33 (0) 4 72 52 97 97 – Fax. +33 (0) 4 72 52 19 20

SAS au capital de 150 000 € - SIRET 401 000 104 00034 - APE 4652Z

SIREN 401 000 104 – RCS LYON 401 000 104 – TVA FR 19 401 000 104